



## N° 2024/VP2105

-VILLE D'AUBERCHICOURT

-ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-DÉPARTEMENT DU NORD Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article

L 2213-1,

Vu des travaux de la sté POTY, au N°23 rue de la Paix

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation du stationnement

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement est interdit devant le N°23 rue de Paix, du 22/5 au 31/5/2024.

**Article 2:** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 3:** L'Entreprise qui exécute les travaux aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation, et de déviation, et de remettre les lieux en l'état.

**Article 4:** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- La sté Poty
- Au Centre de Secours de Somain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le 21 mai 2024

Madame Le Maire,  
Marie-Hélène Leroy

